

Élections

Pour voter, pour les communes de plus de 1000 habitants, vous devez obligatoirement présenter une pièce d'identité, et cela, pour n'importe quel type de scrutin.

Consultez les démarches à suivre pour s'inscrire à une liste électorale.

Vous désirez voter par procuration:

Pour accéder directement aux explications préalables du vote par procuration et au formulaire CERFA N° 14952*01 permettant le vote par procuration : [cliquez ici](#)